

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du jeudi 24 juin 2021

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	16	19

Date de la convocation : 18 juin 2021

Date d'affichage de l'ordre du jour : 18 juin 2021

L'an deux-mil-vingt-et-un, le vingt-quatre juin à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Salle polyvalente, en session ordinaire sur convocation en date du 18 juin 2021, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.

Présents : Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Monsieur DELAMARE Dominique, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame GUERZA Sylvie, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Madame PATENOTTE Isabelle, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine, Madame TALBOT Christine et Monsieur TOUTAIN Eric.

Absents excusés :

Madame BUQUET Jessica avait donné pouvoir à Madame SAHUT Géraldine
Monsieur CALTOT Daniel avait donné pouvoir à Monsieur COUILLER Jean-Paul
Monsieur ZEDDE Alain avait donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Monsieur ORIENT Olivier a été nommé secrétaire de séance.

2021/45 – REMODELAGE DU TERRAIN SUR LA PARCELLE AE119 POUR DIRIGER LES RUISSELLEMENTS VERS LE TALWEG

Suite aux inondations de cet hiver et du printemps, il a été constaté que les ruissellements en provenance de la parcelle AE119 se déversaient à nouveau sur le lotissement des Bocages. En effet, cette parcelle, qui est en état de prairie inondable, n'a pas été remodelée depuis plusieurs années et les eaux se répandent sur la totalité de la parcelle et s'étendent jusqu'aux propriétés voisines.

Deux devis ont été demandés à la Société ACTP. Le premier concerne le curage du fossé d'écoulement dans la partie centrale de la parcelle, sans évacuation vers le Talweg, pour un coût de 3 675 euros hors taxes.

Le deuxième devis concerne la fourniture et la pose en sortie de la parcelle AE119 vers le Talweg d'une tête d'aqueduc d'un diamètre de 300, avec la confection d'un ouvrage d'arrivée dalle béton à l'extrémité du fossé, et la fourniture et la pose d'un fourreau de 45 mètres linéaires pour servir d'exutoire en dirigeant le surplus de ruissellement vers le Talweg en traversant, en souterrain, la prairie située sur la parcelle ZC20. Cet aménagement complémentaire permettrait que les eaux stagnent moins longtemps dans la partie modelée, ce qui éviterait également la formation de nouvelles bêtes. Le coût de ces travaux est de 6 400 euros hors taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la signature du deuxième devis d'un montant total de 6 400 euros hors taxes.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Josiane LELIÈVRE

Date d'affichage de la présente délibération
Le 02 juillet 2021

